



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0057

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon -
Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0057**

commission principale :

objet : **Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles 26 et 36 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, il est créé, au 1er janvier 2015, une collectivité à statut particulier, au sens de l'article 72 de la Constitution, dénommée "Métropole de Lyon", en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du Département du Rhône.

Mise en place de la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon

L'article 38 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 crée une commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon. Cette commission est consultée sur les modalités de compensation des charges correspondant aux compétences transférées du Département.

Elle procède, en tant que de besoin, à l'évaluation de la répartition entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône des charges et produits figurant dans les comptes administratifs du Département du Rhône, afin de déterminer le montant de la dotation de compensation métropolitaine.

Elle assure, avec l'appui des services et opérateurs de l'Etat, à l'évaluation de la répartition territoriale des recettes réelles de fonctionnement perçues par le Département au cours de l'exercice précédant la création de la Métropole de Lyon.

Cette commission est composée de 4 représentants du Conseil de la Communauté urbaine et de 4 représentants du Conseil général du Rhône. A compter de la création effective de la Métropole de Lyon, les 4 représentants du Conseil de la Communauté urbaine ont vocation à être remplacés par 4 représentants du Conseil de la Métropole de Lyon. La commission est présidée par le Président de la Chambre régionale des comptes territorialement compétente. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un magistrat relevant de la même chambre, qu'il a au préalable désigné.

Le représentant de l'Etat dans le département ou son représentant peut, en fonction de l'ordre du jour, assister aux réunions de la commission, dont il est tenu informé.

Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon

Afin d'associer plus largement les élus aux travaux relatifs à la construction de la Métropole de Lyon, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, par délibération n° 2014-0132 du 23 juin 2014, a procédé à la création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon.

Afin de poursuivre ses travaux, il est proposé de reconduire cette commission dans son principe et sa configuration. Elle serait présidée de droit par le Président du Conseil de la Métropole et désignerait, en son sein, un Vice-Président chargé de la convoquer et de la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Président de droit.

Elle comprendrait 25 membres titulaires et 25 membres suppléants à désigner par le Conseil en son sein dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition d'amendement déposée par monsieur le Président tendant à ce que le projet de délibération soit modifié comme suit :

a) Dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs :

lire :

« Elle comprendrait 27 membres titulaires et 27 membres suppléants » [...]

au lieu de :

« Elle comprendrait 25 membres titulaires et 25 membres suppléants » [...]

b) Dans le 2° du DISPOSITIF :

lire :

« Fixe sa composition à 27 membres titulaires et 27 membres suppléants » [...]

au lieu de :

« Fixe sa composition à 25 membres titulaires et 25 membres suppléants » [...]

DELIBERE

1° - Approuve la proposition d'amendement déposée par monsieur le Président.

2° - Approuve la création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon.

3° - Fixe sa composition à 27 membres titulaires et 27 membres suppléants à désigner par le Conseil de la Métropole de Lyon en son sein, monsieur le Président du Conseil de la Métropole étant Président de droit de ladite commission.

4° - Désigne pour siéger au sein de la commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon :

Titulaires	Suppléants
1 - M. David Kimelfeld	1 - Mme Murielle Laurent
2 - Mme Annie Guillemot	2 - Mme Sandrine Runel
3 - M. Bernard Rivalta	3 - M. Olivier Brachet
4 - M. Christian Coulon	4 - M. Jérôme Sturla
5 - Mme Brigitte Jannot	5 - Mme Hélène Geoffroy
6 - Mme Michèle Vullien	6 - M. Yves Jeandin
7 - M. Marc Grivel	7 - M. Gilles Pillon
8 - M. Denis Bousson	8 - M. Joël Piegay
9 - M. Hubert Guimet	9 - M. Arthur Roche
10 - M. Philippe Cochet	10 - M. Gaël Petit

11 - M. François-Noël Buffet	11 - Mme Véronique Sarselli
12 - Mme Laurence Balas	12 - Mme Inès de Lavernée
13 - M. Michel Forissier	13 - M. Christophe Quiniou
14 - Mme Claude Reynard	14 - Mme Nora Berra
15 - Mme Agnès Gardon-Chemain	15 - Mme Alice de Maillard
16 - M. Jean-Paul Bret	16 - M. Richard Llung
17 - M. Damien Berthilier	17 - Mme Claire Le Franc
18 - M. Bernard Genin	18 - Mme Marie-Christine Burricand
19 - Mme Fouziya Bouzerda	19 - Mme Marylène Millet
20 - Mme Corinne lehl	20 - M. Pierre Hémon
21 - Mme Catherine Panassier	21 - M. Eric Desbos
22 - M. Lucien Barge	22 - M. Jean-Jacques Sellès
23 - Mme Elsa Michonneau	23 - Mme Ludivine Piantoni
24 - M. Christophe Geourjon	24 - M. Bernard Gillet
25 - Mme Pascale Cochet	25 - M. Rolland Jacquet
26 - Mme Nathalie Perrin-Gilbert	26 - M. André Gachet
27 - M. Christophe Boudot	27 - M. Michel Casola

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.